



Somalie

Si l'aide humanitaire n'est pas intensifiée de toute urgence, le pays sera confronté à une famine à la fin de 2022 en raison d'une sécheresse sans précédent qui dure depuis plusieurs saisons

Faits saillants

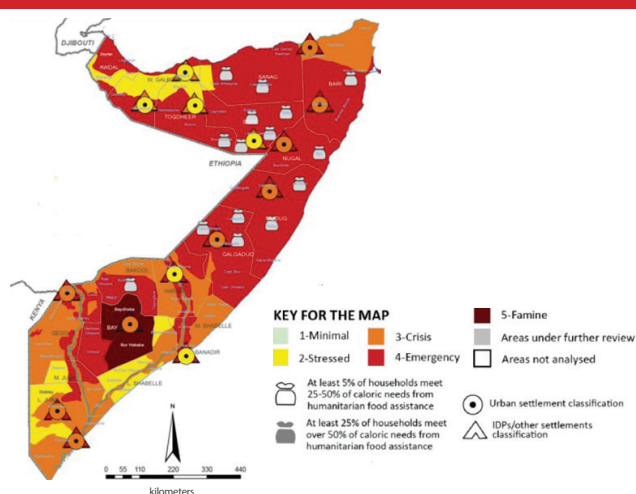
- La région de Bay devrait être confrontée à une situation de famine entre octobre et décembre 2022, si l'aide humanitaire n'est pas intensifiée avec urgence.
- Environ 6,7 millions de personnes, soit plus de 40 pour cent de la population totale, devraient faire face à une grave insécurité alimentaire aiguë, dont plus de 300 000 personnes en phase 5 de l'IPC (catastrophe).
- La situation dramatique de l'insécurité alimentaire est la conséquence d'une sécheresse persistante, qui dure depuis la fin de 2020, dont les effets ont été aggravés par le conflit prolongé et par les hausses des prix internationaux des denrées alimentaires et du carburant causées par la guerre en Ukraine.
- Les prévisions météorologiques font état de pluies «Deyr» inférieures à la moyenne entre octobre et décembre 2022, laissant craindre une nouvelle détérioration de la situation en matière de sécurité alimentaire.

Selon la dernière analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), à moins que l'aide humanitaire ne soit rapidement intensifiée, la région de Bay devrait être confrontée à une situation de famine, qui devrait toucher notamment les communautés rurales des districts de Baidoa et de Burhakaba et les personnes déplacées internes (PDI) récemment arrivées dans la ville de Baidoa.¹

Au niveau national, environ 6,7 millions de personnes (plus de 40 pour cent de la population totale) devraient faire face à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë au cours de la même période dans un contexte de réduction prévue de l'aide humanitaire à la fin de 2022. Ce chiffre comprend environ 4,2 millions de personnes en phase 3 de l'IPC (crise), 2,2 millions en phase 4 (urgence) et 300 560 en phase 5 (catastrophe).

La famine prévue dans la région de Bay et l'aggravation générale de l'insécurité alimentaire qui s'est produite en 2022 s'expliquent principalement par les précipitations insuffisantes reçues durant la saison des pluies «Gu»

Figure 1: Somalie – Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)
(projection octobre–décembre 2022)



Source: FAO/SMIAR Observation de la Terre, 2022. Carte modifiée pour être conforme à la carte de l'Organisation des Nations Unies n°4045 Rev. 8.1, 2018.

Déni de responsabilité: Les frontières et noms présentés et les désignations employées dans cette carte ne signifient pas que le FAO exprime une opinion quelconque quant au statut juridique de tel ou tel pays ou territoire, de telle ou telle ville ou région, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillée sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

¹ L'analyse et les données à l'appui de la projection de famine ont ensuite été examinées et techniquement vérifiées par le Comité d'examen de la famine (CRF), un groupe d'experts internationaux indépendants en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

d'avril à juillet, une situation qui a exacerbé les conditions de sécheresse qui caractérisent le pays depuis la fin de 2020. Considérée comme la plus vaste et la plus persistante depuis 40 ans, la sécheresse a provoqué des pertes généralisées de récoltes et de bétail et a forcé le déplacement de plus de 1 million de personnes des zones rurales depuis janvier 2021. L'impact de la sécheresse sur la sécurité alimentaire des ménages a été aggravé par le conflit prolongé et par les hausses des prix internationaux du blé et du carburant causées par la guerre en Ukraine.

La production céréalière de la campagne principale «Gu» de 2022 (avril-juin), récoltée en juillet dernier et qui représente normalement environ 60 pour cent de la production céréalière annuelle totale du pays, est estimée à un niveau inférieur de 50 pour cent à la moyenne, soit une cinquième campagne consécutive de production céréalière réduite. De piètres récoltes auraient été rentrées dans plusieurs zones, notamment dans les deux districts de la région de Bay menacées par la famine.

Dans les zones agropastorales du sud et les zones pastorales du centre et du nord, la sécheresse a entraîné de graves pénuries de pâturages et d'eau, entraînant une émaciation généralisée des animaux et de faibles taux de natalité qui ont nui à la production laitière, et causant la mort de faim d'environ 3 millions d'animaux depuis la mi-2021.

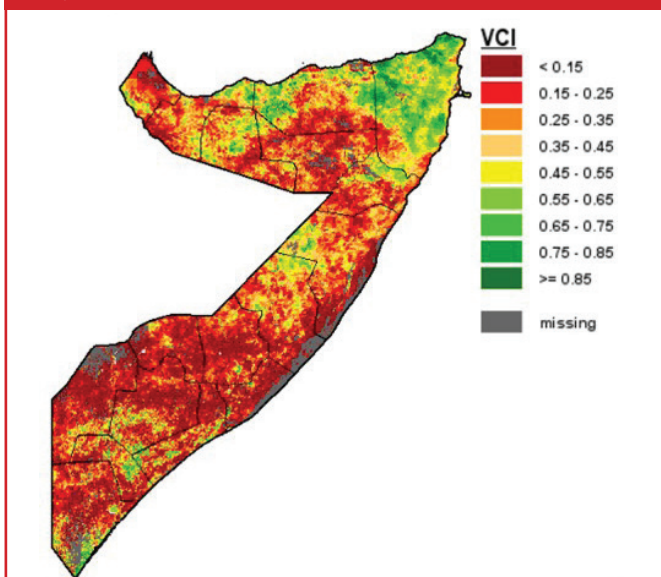
Malgré quelques baisses en août, suite à la commercialisation des cultures «Gu» récemment

récoltées, les prix du maïs et du sorgho produits localement sont restés jusqu'à deux fois supérieurs à leur niveau de l'année précédente sur la plupart des marchés, compte tenu de l'offre insuffisante. À Mogadiscio, en août, les prix du blé importé étaient supérieurs d'environ 50 pour cent à ceux observés 12 mois auparavant, dans le sillage des hausses des prix sur le marché international.

Les prix du bétail ont diminué au cours des derniers mois, la sécheresse prolongée ayant eu des répercussions négatives sur l'état physique des animaux. Sur le marché de Burao, l'un des principaux marchés aux bestiaux de la Corne de l'Afrique, en août, les prix des chèvres étaient de 10 à 15 pour cent inférieurs à ceux observés un an auparavant. Avec la hausse des prix des céréales, les termes de l'échange bétail/céréales se sont détériorés pour les éleveurs au cours des 12 derniers mois; à Burao l'équivalent en sorgho d'une chèvre est ainsi passé de 81 kg en août 2021 à 58 kg en août 2022.

Les prévisions météorologiques faisant état de pluies «Deyr» inférieures à la moyenne entre octobre et décembre 2022, la situation en matière de sécurité alimentaire devrait encore se détériorer. L'aide humanitaire, qui couvre la nourriture, la nutrition, les soins de santé et l'eau, doit être intensifiée de toute urgence afin d'éviter une famine dans la région de Bay et l'effondrement des moyens de subsistance ruraux, à l'origine d'importants déplacements de population dans tout le pays.

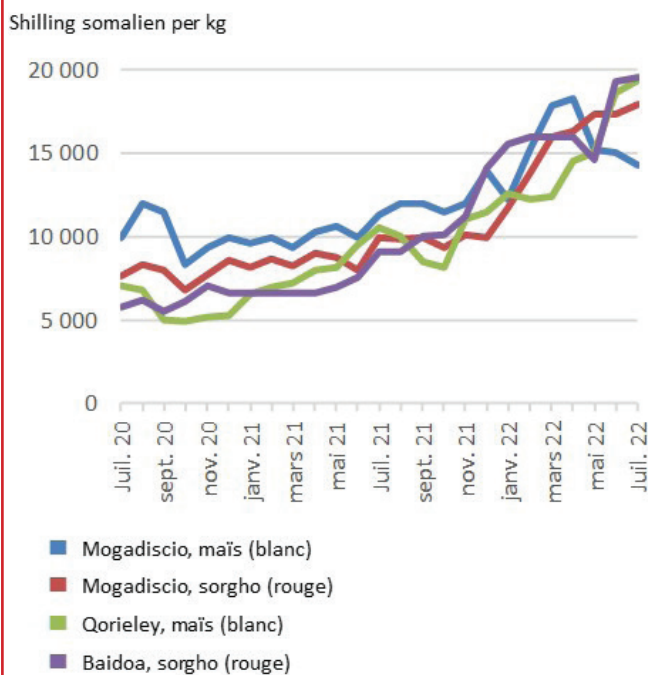
Figure 2: Somalie – Indice des conditions de végétation (VCI) (juin 2022)



Source: FAO/SMIAR Observation de la Terre, 2022. Carte modifiée pour être conforme à la carte de l'Organisation des Nations Unies n°4045 Rev. 8.1, 2018.

Déni de responsabilité: Les frontières et noms présentés et les désignations employées dans cette carte ne signifient pas que le FAO exprime une opinion quelconque quant au statut juridique de tel ou tel pays ou territoire, de telle ou telle ville ou région, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillée sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

Tableau 1: Somalie – Prix de détail des céréales sur certains marchés (août 2020–août 2022)



Source: Outil FAO/SMIAR de suivi et d'analyse des prix alimentaires, 2022.

La présente **alerte spéciale** a été établie sous la responsabilité du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture, à partir d'informations officielles et officieuses. Les renseignements figurant dans la présente alerte ne doivent pas être considérés comme représentant l'exposé du point de vue du gouvernement intéressé. Ces Alertes sont de courts rapports qui décrivent une situation alarmante en matière de sécurité alimentaire qui se dessine dans un pays ou une sous-région. Elles alertent également la communauté internationale sur les mesures à prendre. Les Alertes sont disponibles en anglais, en français ou en espagnol selon le pays/la région. La situation pouvant évoluer rapidement, prière de s'adresser aux soussignés pour un complément d'informations le cas échéant.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site **Web SMIAR** à l'adresse: www.fao.org/giews/fr/.

Pour toute demande de renseignements, prière de s'adresser à:
Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR)
Marchés et commerce - Développement économique et social
GIEWS1@fao.org

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Rome, Italie

La **Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR)**, a mis en place des listes d'envoi pour diffuser ses rapports. Pour vous abonner, complétez le formulaire d'inscription disponible à l'adresse suivante: http://newsletters.fao.org/k/Fao/markets_and_trade_english_giews_world.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes pointillées sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISSN 2707-1782 [Print]
ISSN 2707-1790 [Online]

© FAO, 2022



Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>).

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non responsabilité suivante accompagnée de la citation indiquée ci-dessous: «Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale [langue] doit être l'édition qui fait autorité.»

Tout litige relatif à la licence ne pouvant être réglé à l'amiable sera soumis à une procédure de médiation et d'arbitrage au sens de l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire aux présentes. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériels provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant: publications-sales@fao.org. Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.